

D.U. et D.E.S.U. DE CRIMINOLOGIE

**DIPLÔME D'UNIVERSITÉ (D.U.) EN PRESENTIEL (U.F.R. DROIT) ET
A DISTANCE (I.E.D.)**

**DIPLÔME D'ETUDES SUPÉRIEURES D'UNIVERSITÉ
(D.E.S.U.) EN PRESENTIEL (U.F.R. DROIT)**

2025 – 2026

Responsable de la formation : M. Franck ARPIN-GONNET

**Secrétariat : D.U. et D.E.S.U. CRIMINOLOGIE EN PRESENTIEL - UNIVERSITE PARIS 8
UFR 2 - DROIT – Bât. A - salle 231**

Informations/Secrétariat : Mme Liel FAVIER

Tel. : 01 49 40 66 30 – courriel : liel.favier@univ-paris8.fr

**Secrétariat : D.U. CRIMINOLOGIE APPROFONDIE A DISTANCE - UNIVERSITE PARIS 8 -
INSTITUT D'ENSEIGNEMENT A DISTANCE (I.E.D.) – Bât. D- salle 242**

Informations/Secrétariat : M. Mickael FERREIRA

Tel. : 01 49 40 72 16 – courriel : mickael.ferreira@iedparis8.net

I - DIPLÔME D'UNIVERSITÉ DE CRIMINOLOGIE (DU, niveau L3) :

- DU EN PRESENTIEL (U.F.R. DROIT)

- DU A DISTANCE (I.E.D.)

Le diplôme d'université en criminologie est un diplôme préparé dans le cadre des études de droit à l'université Paris 8. Ce diplôme est ouvert en formation principale ou à titre de formation complémentaire.

Les cours sont dispensés en présentiel, sur le site de l'université Paris 8 en présentiel et à distance au sein de l'Institut d'enseignement à distance (I.E.D.) de l'université Paris 8.

D.U. ET D.E.S.U. CRIMINOLOGIE EN PRESENTIEL

Inscription en ligne : Candidature en ligne sur le site de l'université du 2 mai au 12 juin 2025.

Inscriptions : les dossiers devront impérativement être déposés en ligne **avant le 12 juin 2025**. Après avis favorable de la commission pédagogique, un formulaire d'admission sera adressé aux candidats.

Frais d'inscriptions : 264 €

Début des cours : 22 ou 29 septembre 2025 (date pas encore définie)

Formation continue :

Quel que soit votre statut (salarié, demandeur d'emploi, professionnel libéral) ce diplôme peut être suivi en formation continue. Conseils pour le financement, devis et suivi administratif auprès de la Direction de la formation au 01 49 40 70 70 – info-df@univ-paris8.fr ou sur www.fp.univ-paris8.fr.

D.U. CRIMINOLOGIE A DISTANCE : DU CRIMINOLOGIE APPROFONDIE

Dossiers d'inscriptions en ligne sur le site de l'IED : iedparis8.net

Inscriptions : les demandes d'équivalence, d'admission et d'inscriptions sont précisées sur le site de l'IED

Frais d'inscriptions : Droits universitaires 264 € (plus CEVC 103 €) + Frais pédagogiques 576 euros

Début et fin des cours : du 22 septembre 2025 au 31 mai 2026

DU CRIMINOLOGIE EN PRESENTIEL (U.F.R. DROIT)

OBJET DES ÉTUDES :

Préparer les étudiants à une formation approfondie en criminologie mais aussi les professionnels des professions judiciaires ou parajudiciaires qui souhaitent perfectionner leurs connaissances en la matière : magistrats, avocats, policiers, gendarmes, personnels de l'administration pénitentiaire, de la santé, de l'éducation notamment. Ce diplôme a pour but de donner les outils de réflexion à une meilleure compréhension de l'étiologie criminelle et d'envisager les moyens de prévention et de lutte contre le crime. Ce diplôme n'est délivré que dans quelques universités en France et la formation offre des enseignements originaux par rapport aux cursus traditionnels.

DURÉE DES ÉTUDES : un an

CAPACITÉS D'ACCUEIL : 50 étudiants en présentiel et 100 étudiants à distance.

CONDITIONS D'ACCÈS :

Le candidat doit justifier être dans l'un des cas suivants :

1 – Etudiants en droit : accès direct aux personnes titulaires d'un des diplômes figurant ci-après : Capacité en Droit, Licence 2^e année, Licence 3^e année, Master 1^{re} année, Master 2^e année et Doctorat.

2 – Les étudiants d'autres disciplines : médecine, psychologie, sociologie, science politique, anthropologie, science de l'éducation, philosophie, lettres, histoire, AES ou autres : accès sur dossier avec lettre de motivation et éventuellement un entretien individuel pour les étudiants titulaires de toute autre licence ; ou d'un diplôme professionnel de niveau **Bac + 2** (professions de santé, policiers, gendarmes, agents de l'administration pénitentiaire, travailleurs sociaux, assistants et assistantes sociaux, agents de probation, psychologues, éducateurs et éducateurs spécialisés, sociologues, enseignants, infirmiers psychiatriques...).

3 - Validation d'acquis professionnels : Possible sur dossier.

4 - Etudiants titulaires de titres ou diplômes étrangers admis par équivalence dont la demande doit être adressée au Président de la commission pédagogique au plus tard à la mi-juin de chaque année.

5 – Auditeurs libres : autorisés par le responsable du diplôme et le directeur de l'UFR mais les auditeurs libres ne peuvent pas passer l'examen.

ORGANISATION ET CONTENU DES ENSEIGNEMENTS EN PRESENTIEL :

Ce diplôme d'université comporte 10 EC (Eléments Constitutifs) répartis en 3 UE (Unités d'Enseignement). Il comprend 239h00 d'enseignements théoriques et pratiques dont 37h

mutualisées avec le DESU de criminologie et 105h mutualisées avec la formation L2 Droit et pouvant être validés dans le cursus de Licence 2^e année.

Possibilité de faire un stage facultatif auprès d'une administration ou d'une collectivité en lien avec l'une des problématiques du diplôme mais qui ne fera pas l'objet d'une validation spécifique dans le cadre de l'obtention du diplôme.

EQUIPE PEDAGOGIQUE EN PRESENTIEL :

Franck ARPIN GONNET : Maître de conférences en droit privé et sciences criminelles à l'université Paris Lumières (Paris 8) – Habilité à diriger les recherches

Dr. Caroline DEBACQ : Psychiatre, Centre Hospitalier Sud Francilien

Aude BREJON : Chargé de cours en droit

Frédéric CAMBRUNE : Officier police judiciaire de la Gendarmerie Nationale, Chargé d'enseignement

David CHEMMI : Professeur associé à l'université Paris Lumières (Paris 8), Avocat.

Samuel DEMARCHI : Psychologue et Maître de conférences au Laboratoire parisien en psychologie sociale de Paris Lumières (Paris 8), spécialiste de psycho-criminalité

Benjamin FIORINI : Maître de conférences en droit privé et sciences criminelles à l'université Paris Lumières (Paris 8), Directeur de l'IEJ de Paris 8

Dr. Isabelle FORTEL : Chef de service de médecine légale au Centre Hospitalier Sud Francilien, Expert judiciaire près la cour d'appel de Paris, Anatomie et Cytologie pathologiques

Sophie MOLINIER : Maître de conférences en histoire du droit et des institutions à l'université Paris Lumières (Paris 8) – Habilité à diriger les recherches

Dr. Nicolas ROCHAT : Docteur en psychologie, Chargé d'enseignement en psychologie

CONTENU DES ENSEIGNEMENTS EN PRESENTIEL : DU CRIMINOLOGIE

Unité d'enseignement 1 : Criminologie générale

EC Criminologie (cours 30h00)

EC Droit pénal (cours commun avec L2 Droit – 30h00)

EC Histoire du Droit pénal (cours commun avec L2 Droit - 30h00)

EC TD Droit pénal (cours commun avec la L2 Droit (15h)

Unité d'enseignement 2 : Criminologie clinique

EC Médecine légale (cours 12h00)

EC Criminalistique (cours 12h00)

EC Psychologie criminelle (cours 25h00)

EC Psychiatrie criminelle (cours 25h00)

Unité d'enseignement 3 : Criminologie appliquée

EC Procédure pénale (cours commun avec L2 Droit – 30h00)

EC Droit pénitentiaire (cours 30h00)

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES :

Les notes obtenues par les étudiants en droit en Licence Droit 2^e année sont susceptibles de faire l'objet d'une équivalence et donc d'une dispense d'épreuve s'ils le demandent. Ils doivent fournir au secrétariat les justificatifs nécessaires dès le début des cours.

Pour l'obtention du diplôme d'université, la moyenne générale est requise, c'est-à-dire qu'une compensation peut intervenir entre les Unités d'Enseignement mais aussi à l'intérieur de celles-ci, sauf en cas d'absence pour l'une des matières aux deux sessions.

Deux sessions d'examens sont organisées, sauf pour les EC validés sous forme de contrôle continu : La première a lieu immédiatement après la fin des enseignements du premier semestre.

La seconde est organisée à la fin du deuxième semestre.

Les candidats ajournés ou défaillants sont automatiquement inscrits à la session de rattrapage ou session 2 qui est organisée avant les vacances d'été.

Règles générales de validation :

Chacun des EC du diplôme fait l'objet d'une validation, soit sous forme de contrôle continu, soit par un examen terminal. Dans ce cas-là, si c'est un écrit, l'épreuve a une durée de 1h30.

L'évaluation en contrôle continu peut consister en des travaux écrits, des oraux, des travaux individuels ou de groupe notamment.

N.B. : L'étudiant qui choisit de faire un double cursus - et donc de s'inscrire parallèlement dans un autre diplôme que celui du D.U. de criminologie soit à Paris 8 soit dans une autre université - le fait en responsabilité, sachant que chaque formation a des emplois du temps distincts et que forcément des cours vont avoir lieu en même temps (même jour et même créneau horaire) et que, surtout, des examens peuvent aussi avoir lieu au même moment à la fin du semestre. L'étudiant qui fait ce choix de suivre 2 diplômes en parallèle est donc informé préalablement des conséquences pédagogiques et administratives importantes auxquelles il ne pense pas au moment de l'inscription en début d'année. Il y a 2 sessions pour les examens sur table et donc la seule solution est de passer en seconde session si l'étudiant concerné choisit de ne pas être présent à la première.

DÉBOUCHÉS PROFESSIONNELS ET POURSUITES D'ÉTUDES :

En s'inscrivant en double cursus L2 Droit/D.U. de Criminologie ou L3 Droit/D.U. de Criminologie, les étudiants de Licence 2^e ou 3^e année de Droit ou issus d'autres formations peuvent obtenir un diplôme professionnalisant : Préparation aux carrières judiciaires (Barreau, Magistrature), aux métiers de la Police Nationale et de la Gendarmerie Nationale ou à une carrière dans l'une des professions suivantes : Administration pénitentiaire, Protection Judiciaire de la Jeunesse, Médecine Légale, Psychologie clinique, Expertise médico-légale, Travail social et Psycho-criminologie.

Les EC Droit pénal, TD de droit pénal, Histoire du Droit pénal, Procédure pénale sont communs au D.U. de criminologie et à la Licence Droit 2^e année.

Les EC propres au D.U. de criminologie hors cursus Licence en Droit 2^e année sont : Criminologie, Médecine légale, Criminalistique, Psychologie criminelle, Psychiatrie criminelle et droit pénitentiaire.

Les étudiants diplômés se voient reconnaître une spécialisation de criminologue.
Accès direct au D.E.S.U. de criminologie (niveau 2, niveau Master 1).

DIPLÔME D'UNIVERSITÉ DE CRIMINOLOGIE APPROFONDIE

- DU A DISTANCE (I.E.D.)

ORGANISATION ET CONTENU DES ENSEIGNEMENTS A DISTANCE :

Le D.U. de Criminologie à distance comporte quelques différences avec le D.U. de Criminologie en présentiel liées aux contraintes de l'enseignement à distance, notamment pour l'enseignement de médecine légale (les séances d'autopsies ne pouvant avoir lieu qu'en présentiel). En revanche, le DU a distance est enrichi de matières qui font l'objet uniquement d'un enseignement dans le DESU de criminologie en présentiel (Crimes familiaux, droit de la minorité pénale, droit pénal comparé, droit pénal international et européen, droit pénal des affaires).

Ce diplôme d'université de Criminologie approfondie à distance comporte 13 EC (Éléments Constitutifs) répartis en 3 UE (Unités d'Enseignement). Il comprend 360h00 d'enseignements théoriques et pratiques dont 150h mutualisées ou ouvertes avec la formation L2 et L3 Droit pouvant être validées sous la forme d'une équivalence en L2 ou L3 Droit.

La gestion administrative du diplôme est assurée par les services de l'Institut d'enseignement à distance (I.E.D. Bureau D 247).

DURÉE DES ÉTUDES : un an

CAPACITÉS D'ACCUEIL : 100 étudiants à distance

CONDITIONS D'ACCÈS :

Mêmes conditions que pour le DU en présentiel

EQUIPE PEDAGOGIQUE A DISTANCE (I.E.D.) :

Franck ARPIN GONNET : Maître de conférences en droit privé et sciences criminelles à l'université Paris Lumières (Paris 8) – Habilité à diriger les recherches

Frédéric CAMBRUNE : Officier de police judiciaire de la Gendarmerie Nationale, Chargé d'enseignement

Pierre-Olivier CHAUMET : Professeur en histoire du droit et des institutions à l'université Paris Lumières (Paris 8)

Dr. Emmanuelle COHIN : Docteur en psychologie, Chargée d'enseignement.

Benjamin FIORINI : Maître de conférences en droit privé et sciences criminelles à l'université Paris Lumières (Paris 8), Directeur de l'IEJ de Paris 8.

Agnès GAUTIER-AUDEBERT : Maître de conférences en droit public à l'université Paris Lumières (Paris 8).

Patricia HENNION-JACQUET : Maître de conférences en droit privé et sciences criminelles à l'université Paris Lumières (Paris 8) – Habilité à diriger les recherches

CONTENU DES ENSEIGNEMENTS A DISTANCE (I.E.D.)

Unité d'enseignement 1 : Criminologie générale

EC Criminologie (cours commun avec la L2 Droit à distance- 30h00)

EC Droit pénal (cours commun avec L2 Droit à distance – 30h00)

EC Histoire du Droit pénal (cours commun avec L2 Droit à distance - 30h00)

EC Procédure pénale (cours commun avec L2 Droit à distance – 30h00)

Unité d'enseignement 2 : Minorité pénale, crimes familiaux, droit pénal comparé, international et des affaires

EC Droit de la minorité pénale (cours spécial ne pouvant être validé que par les étudiants inscrits dans le DU de criminologie à distance – 30h00)

EC Droit pénal comparé (cours spécial ne pouvant être validé que par les étudiants inscrits dans le DU de criminologie à distance – 30h00)

EC Droit pénal des affaires (cours spécial ne pouvant être validé que par les étudiants inscrits dans le DU de criminologie – 30h00)

EC Droit pénal international et européen (cours commun avec L3 Droit à distance – 30h00)

EC Crimes familiaux (cours spécial ne pouvant être validé que par les étudiants inscrits dans le DU de criminologie (25h00)

Unité d'enseignement 3 : Criminologie appliquée

EC Psychologie criminelle (cours spécial ne pouvant être validé que par les étudiants inscrits dans le D.U. de Criminologie à distance – 25h00)

EC Criminalistique (cours spécial ne pouvant être validé que par les étudiants inscrits dans le D.U. de Criminologie à distance - 25h00)

EC Droit pénitentiaire (cours spécial ne pouvant être validé que par les étudiants inscrits dans le DU de criminologie à distance – 30h00)

EC TD de droit pénal (cours spécial – 15h00).

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES :

Les notes obtenues par les étudiants en droit en Licence Droit 2^e et 3^e années sont susceptibles de faire l'objet d'une équivalence et donc d'une dispense d'épreuve s'ils le demandent. Ils doivent fournir au secrétariat les justificatifs nécessaires au moment de leur dépôt de candidature.

Pour l'obtention du diplôme d'université, la moyenne générale est requise, c'est-à-dire qu'une compensation peut intervenir entre les Unités d'Enseignement mais aussi à l'intérieur de celles-ci, sauf en cas d'absence de note pour l'une des matières.

Règles générales de validation :

Chacun des EC du diplôme fait l'objet d'une validation sous forme de contrôle continu pour les étudiants du D.U. uniquement (exclusivement en ligne) sauf exception, il n'y a pas de regroupement sur le site de Paris 8.

Règles spéciales de validation :

Pour les étudiants de L2 ou L3 droit qui suivent certains EC communs ou ouvert dans le D.U. de criminologie à titre d'option. Dans ce cas-là, c'est un examen sur table ou en ligne, l'épreuve a une durée de 1h00. Il y a deux sessions d'examen organisées par l'Institut d'enseignement à distance (I.E.D.), en janvier et en avril de l'année de référence.

Les candidats ajournés ou défaillants sont automatiquement inscrits à la session de rattrapage.

DÉBOUCHÉS PROFESSIONNELS ET POURSUITES D'ÉTUDES :

En s'inscrivant en double cursus, soit en L2 Droit/D.U. de Criminologie, soit en L3 Droit/D.U. de Criminologie, les étudiants de Licence 2^e ou 3^e année de Droit ou ceux issus d'autres formations peuvent obtenir un diplôme professionnalisant : Préparation aux carrières judiciaires (Barreau, Magistrature), aux métiers de la Police Nationale et de la Gendarmerie Nationale ou à une carrière dans l'une des professions suivantes : Administration pénitentiaire, Protection Judiciaire de la Jeunesse, Médecine Légale, Psychologie clinique, Expertise médico-légale, Travail social et Psycho-criminologie.

Les EC Droit pénal, TD de droit pénal, Procédure pénale et Histoire du droit pénal sont communs au D.U. de criminologie et à la Licence Droit 2^e année et peuvent être validés par les étudiants dans le cursus de L2 Droit 2^e année ;

L'EC Criminologie dans le DU ouverte aux étudiants de L2 Droit qui peuvent le valider dans leur cursus de Licence 2^e année.

L'EC Droit pénal international et européen dans le DU est ouvert aux étudiants de L3 Droit qui peuvent le valider dans leur cursus de Licence 3^e année.

Les EC propres au D.U. criminologie à distance hors cursus Licence en Droit 2^e année et 3^e année sont les EC Psychologie criminelle, EC Criminalistique, EC droit pénal comparé, EC Crimes familiaux, EC Droit de la minorité pénale, EC Droit pénitentiaire, EC Droit pénal des affaires : ils ne peuvent être validés que par les étudiants inscrits dans le DU de criminologie à distance. Pour obtenir le diplôme d'université – D.U. de Criminologie - les étudiants inscrits en L2 et L3 doivent donc impérativement s'inscrire en double cursus pour pouvoir prendre ces EC.

Les étudiants diplômés se voient reconnaître une spécialisation de criminologie.

Accès direct au DESU de criminologie (uniquement en présentiel, niveau Master 1).

**II - DIPLÔME D'ÉTUDES SUPÉRIEURES D'UNIVERSITÉ DE
CRIMINOLOGIE (DESU) U.F.R. DROIT
(Niveau master 1^{re} année)**

OBJET DES ÉTUDES :

Le diplôme d'études supérieures d'université de criminologie est un diplôme préparé dans le cadre des études de droit à l'Université Paris 8. Le D.E.S.U. s'inscrit dans le prolongement du D.U. de criminologie et correspond au niveau supérieur. Pour accéder au DESU, les pré-requis en sciences criminelles doivent être validés au préalable dans le DU de criminologie. Le DESU est conçu à la fois pour les étudiants et les praticiens du droit, de la médecine, de la psychologie et de la sociologie. Il représente l'émergence d'un nouveau champ de réflexion et l'expression d'un nouveau besoin pour la société d'aujourd'hui. Il a pour objectif d'enrichir et de parfaire la formation dans des secteurs déterminés et d'approfondir des matières qui connaissent un essor important ces dernières années (pénologie, victimologie, balistique, criminalistique, empreintes génétiques, toxicologie, analyse criminelle).

DURÉE DES ÉTUDES : un an

CAPACITÉS D'ACCUEIL : 25 étudiants

CONDITIONS D'ACCES :

Le candidat doit justifier d'être dans l'un des cas suivants :

- 1 – Etudiants en criminologie :** accès direct aux personnes titulaires du D.U. de criminologie de Paris 8 ou d'un autre DU de criminologie d'une autre université jugé équivalent.
- 2 – Etudiants en droit :** accès direct aux étudiants titulaires de l'un des diplômes LMD suivants : Licence en droit, Master 1, Master 2 de droit et Doctorat de droit.
- 3 – Autres étudiants d'un diplôme professionnel de niveau bac + 3 minimum justifiant d'une expérience professionnelle jugée suffisante :** accès sur dossier avec lettre de motivation et éventuellement un entretien individuel (avocats, magistrats, professions de santé, policiers, gendarmes, psychologues, sociologues, cadres de l'administration pénitentiaire et de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, travailleurs sociaux, agents de probation, assistant(e)s sociaux, éducateurs spécialisés, greffiers, journalistes...).
- 4 - Validation d'acquis professionnels :** Possible sur dossier.
- 5 - Etudiants titulaires de titres ou diplômes étrangers** admis par équivalence dont la demande doit être adressée au Président de la commission pédagogique au plus tard à la mi-juin de chaque année.
- 6 – Auditeurs libres :** autorisés par le responsable du diplôme et le directeur de l'UFR mais les auditeurs libres ne peuvent pas passer l'examen.

ORGANISATION ET CONTENU DES ENSEIGNEMENTS :

Le diplôme se compose de 9 EC (Eléments Constitutifs) répartis en 3 UE (Unités d'Enseignements). Il comprend 218h00 d'enseignements théoriques et pratiques dont 37h00 mutualisées avec le DU de criminologie et 30 heures mutualisées avec le M2 Justice, procès et procédures.

Possibilité de faire un stage facultatif auprès d'une administration ou d'une collectivité en lien avec l'une des problématiques du diplôme, mais qui ne fera pas l'objet d'une validation spécifique dans le cadre de l'obtention du diplôme.

EQUIPE PEDAGOGIQUE :

Franck ARPIN GONNET : Maître de conférences en droit privé et sciences criminelles à l'université Paris Lumières (Paris 8) – Habilité à diriger les recherches

Dr. Caroline DEBACQ : Psychiatre, Centre Hospitalier Sud Francilien

Catherine DELPLANQUE : Chargée d'enseignement, responsable du service de la recherche et des études doctorales à l'université Paris-Sud, Paris Saclay

Samuel DEMARCHI : Psychologue et Maître de conférences au Laboratoire parisien en psychologie sociale de Paris Lumières (Paris 8), spécialiste de psycho-criminalité

Benjamin FIORINI : Maître de conférences en droit privé et sciences criminelles à l'université Paris Lumières (Paris 8), Directeur de l'IEJ de Paris 8

Dr. Isabelle FORTEL : Chef de service de médecine légale au Centre Hospitalier Sud Francilien, Expert judiciaire près la cour d'appel de Paris, Anatomie et Cytologie pathologiques

Agnès GAUTIER AUDEBERT : Maître de conférences en droit public à l'université Paris Lumières (Paris 8)

Catherine PUIGELIER : Professeur de droit privé et sciences criminelles à l'université Paris Lumières (Paris 8)

Dr. Nicolas ROCHAT : Docteur en psychologie, Chargé d'enseignement en psychologie

CONTENU DES ENSEIGNEMENTS :

Unité d'enseignement 1 : Minorité pénale, droit pénal comparé et des affaires

EC Droit de la minorité pénale (cours 30h00)

EC Droit pénal comparé (cours 30h00)

EC Droit pénal des affaires (cours 30h00)

Unité d'enseignement 2 : Criminalistique et psycho-criminologie

EC Crimes familiaux (cours 25h00)

EC Psychologie criminelle (cours mutualisé avec le DU de criminologie - 15h00)

EC Médecine légale (cours mutualisé avec le DU de criminologie - 12h00)

EC Victimologie (cours 16h00)

Unité d'enseignement 3 : Histoire et crimes internationaux

EC Droit pénal international et européen (cours 30h00 ouvert aux étudiants du M2 Etudes transnationales et transculturelles)

EC Histoire des grands procès (cours mutualisé avec le M2 Justice, procès et procédures 30h00)

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES :

Les notes obtenues par les étudiants en droit en Licence et Master sont susceptibles de faire l'objet d'une équivalence et donc d'une dispense d'épreuve s'ils le demandent. Ils doivent fournir au secrétariat les justificatifs nécessaires.

Pour l'obtention du diplôme d'université, la moyenne générale est requise, c'est-à-dire qu'une compensation peut intervenir entre les Unités d'Enseignement mais aussi à l'intérieur de celles-ci, sauf en cas d'absence pour l'une des matières aux deux sessions.

Deux sessions d'examens sont organisées, sauf pour les EC validés sous forme de contrôle continu : La première a lieu immédiatement après la fin des enseignements du premier semestre.

La seconde est organisée à la fin du second semestre.

Les candidats ajournés ou défaillants sont automatiquement inscrits à la session de rattrapage. La session 2 est organisée avant les vacances d'été.

Règles générales de validation :

Chacun des EC du diplôme fait l'objet d'une validation, soit sous forme de contrôle continu, soit par un examen terminal. Dans ce cas-là, si c'est un écrit, l'épreuve a une durée de 1h30.

L'évaluation en contrôle continu peut consister en des travaux écrits, des oraux, des travaux individuels ou de groupe notamment.

N.B. : L'étudiant qui choisit de faire un double cursus - et donc de s'inscrire parallèlement dans un autre diplôme que celui du D.E.S.U. de criminologie soit à Paris 8 soit dans une autre université - le fait en responsabilité, sachant que chaque formation a des emplois du temps distincts et que forcément des cours vont avoir lieu en même temps (même jour et même créneau horaire) et que, surtout, des examens peuvent aussi avoir lieu au même moment à la fin du semestre. L'étudiant qui fait ce choix de suivre 2 diplômes en parallèle est donc informé préalablement des conséquences pédagogiques et administratives importantes auxquelles il ne pense pas au moment de l'inscription en début d'année. Il y a 2 sessions pour les examens sur table et donc la seule solution est de passer en seconde session si l'étudiant concerné choisit de ne pas être présent à la première.

DÉBOUCHÉS PROFESSIONNELS ET POURSUITES D'ÉTUDES :

L'EC Histoire des grands procès obtenu dans le DESU de criminologie fait l'objet d'une validation en Master 2 Justice, procès et procédures de Paris 8.

Pour les étudiants, les enseignements du D.E.S.U. de Criminologie constitue une préparation complémentaire aux concours de la Police et Gendarmerie Nationale, de la magistrature, du Barreau, de l'administration pénitentiaire, de la Protection judiciaire de la Jeunesse ou à une carrière dans l'une des professions suivantes : Administration pénitentiaire, Protection Judiciaire de la Jeunesse, Médecine Légale, Psychologie clinique, Expertise médico-légale, Travail social et Psycho-criminologie.

Cette formation est également conçue pour les doctorants souhaitant développer des recherches ou des sujets en relation avec les problématiques de la criminologie et des sciences criminelles plus largement.

La formation répond à une demande des acteurs institutionnels (ministère, conseil régional, conseil général, mairie) et des organismes publics ou privés de lutte contre la criminalité pour des études spécifiques (enquêtes, statistiques, ...) ou des collaborations.

Les étudiants diplômés pourront se voir reconnaître une spécialisation en criminologie et victimologie. La criminologie est appelée à devenir rapidement une profession à part entière comme au Canada, aux Etats-Unis, en Belgique, aux Pays-Bas et dans d'autres pays européens. Dans ce cadre, le DESU de criminologie constitue la formation la plus adaptée et la plus innovante en vue de la future profession de criminologue.